



**COMPTE RENDU DE LA CAP N°2 recours en notation des Contrôleurs et Contrôleurs Principaux du Trésor Public du 22/09/2008**

Participants :

Pour l'Administration : M. le Trésorier Payeur Général, Président de la commission, M. Le Receveur des Finances de Boulogne-sur-Mer, M. Robyn inspecteur auditeur (intérimaire du CSDT), Melle Gendron inspecteur auditeur, M. Choteau, Trésorier Principal, Mme Caron Receveur Percepteur, Veillet Inspecteur.

Pour le syndicat CFDT :

M. Jean François Maillet élu, Mme Lucie Baziuk élue. M. Gérard Moncomble Expert.

Pour le syndicat CFTC :

M Gabriel Gaillard élu, M. Philippe Gajan élu, Mme Annie Liant expert.

Pour le syndicat FO:

M. Raymond Wawrzyniak élu, M. Michel Boutillier élu, M. Jacques Régnier Expert.

Le dernier procès-verbal de CAP recours en notation du 25 septembre 2008 a été approuvé. Puis le bilan chiffré de la notation 2008 a été présenté.

| Nombre d'agents notés | Nombre d'agents apportant | Nombre d'agents pouvant consommer | Capital-mois attribué | Réserve départementale constituée |
|-----------------------|---------------------------|-----------------------------------|-----------------------|-----------------------------------|
| <b>309</b>            | <b>253</b>                | <b>246</b>                        | <b>228</b>            | <b>3</b>                          |

**Nombre d'agents bénéficiaires**

**de réduction d'ancienneté ou cadence normale**

| Nombre de bénéficiaires de réduction d'ancienneté | Réduction d'1 mois | Réduction de 3 mois | Cadence normale (sauf note d'alerte)   |
|---|--------------------|---------------------|--|
| <b>123</b>  | <b>72 (29.27%)</b> | <b>51(20.73%)</b>   | <b>119</b> dont <b>109 (44,30%)</b> bénéficiaires d'une évolution +0,01 ; et <b>10</b> agents (4,06%) ayant la note de référence : |

**Nombre d'agents ayant eu la note d'alerte ou pénalisés**

| Nombre d'agents ayant eu la note d'alerte | Nombre d'agents pénalisés par une majoration d'ancienneté | Nombre d'agents pénalisés par une majoration d'un mois | Nombre d'agents pénalisés par une majoration de 3 mois |
|---|---|--|--|
| 1   | 0   | 0  | 0  |





Une présentation de la répartition des bonifications a ensuite été présentée.

### Répartition par catégorie de poste des bonifications de 1 mois :

| TG et RF           | Trésoreries principales | Recettes perceptions | Trésoreries       |
|--------------------|-------------------------|----------------------|-------------------|
| <b>13</b> (18.06%) | <b>26</b> (36.11%)      | <b>24</b> (33.33%)   | <b>9</b> (12.50%) |

### Répartition par catégorie de poste des bonifications de 3 mois :

| TG et RF           | Trésoreries principales | Recettes perceptions | Trésoreries      |
|--------------------|-------------------------|----------------------|------------------|
| <b>11</b> (27,57%) | <b>19</b> (37.25%)      | <b>16</b> (31.37%)   | <b>5</b> (9,81%) |

#### Les recours :

Seuls 3 dossiers sont arrivés à l'étude de la CAP N°2.

Deux personnes demandaient l'attribution d'une bonification maximale, la CAP Locale n'étant pas compétente pour une telle attribution, seule son avis était demandé.

Sur ces 2 dossiers, le Président n'a pas émis d'avis favorable.

#### Votes

Pour : Administration

Abstention : CFTC CFDT

Contre Force Ouvrière

Une personne demandait l'attribution de la note +0.02.

Nous avons obtenu que le Président relève cette note à +0.02.

#### Votes :

Pour : Administration et syndicats

#### Commentaires :

Nous insistons sur la procédure idéale à suivre à l'occasion d'un recours sur votre notation. **Il est important de nous contacter le plus tôt possible, et même, avant l'entretien de notation.**

